

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-1637

présenté par

M. Diouara, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	80 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
Fonds de soutien aux missions locales dans leurs missions d'insertion pour les jeunes ( <i>ligne nouvelle</i> )	80 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	80 000 000	80 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à créer un fonds de soutien aux missions locales dans leurs missions d'insertion pour les jeunes face à des baisses de financement de ces associations pourtant essentielles.

L'Union Nationale des missions locales alerte sur la baisse de 5,5% de financement. En effet, la Loi de Finances 2024 prévoyait 635,41 M€ en autorisations d'engagement et 632,73 M€ en crédits de paiement et le PLF 2025 prévoit 598,45 M€ en autorisations d'engagement, 491,95 M€ en crédits de paiement, soit 177 millions en moins pour des structures qui effectuent des missions de service public au plus près des jeunes et des territoires.

Cela impactera les têtes de réseau mais aussi les associations locales, et notamment les emplois, alors que déjà, en cette fin d'année 2024, les missions locales avertissent sur leur difficultés à mener à bien leur actions pour la réussite des jeunes pour des raisons budgétaires. Cela va s'aggraver avec la coupe annoncée.

Pourtant, les jeunes connaissent, malgré un meilleur accès au marché de l'emploi ces dernières années, une explosion des situations de pauvreté et de précarité qui impose une réponse publique à la hauteur. Les moyens accordés pour l'accompagnement et l'insertion des jeunes en difficulté est un véritable investissement sociétal de notre pays pour son avenir. Ils garantissent l'émancipation des jeunes et leur autonomie dans une période économique difficile dont ils sont les premières victimes.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer à hauteur de 80 millions d'euros les crédits de paiement et les autorisations d'engagement de l'action 4 – "Développement du service civique" du programme 163 – "Jeunesse et vie

associative" vers un nouveau programme intitulé "Fonds de soutien aux missions locales dans leurs missions d'insertion pour les jeunes".